



Anne Hidalgo dévoile quatre orientations et seize mesures pour renforcer la PMI à Paris

A l'occasion des Etats généraux de la protection maternelle et infantile (PMI) à Paris, qui se tenaient ce matin à l'Hôtel de Ville, Anne Hidalgo a annoncé quatre orientations et les seize principales mesures qui renforceront ce service public essentiel afin qu'il réponde aux nouvelles attentes des familles.

Depuis la création de la PMI, il y a 70 ans, les attentes et les besoins des familles parisiennes ont connu de profondes évolutions. Pour prendre en compte ces mutations et réduire les inégalités sociales de santé, Anne Hidalgo et son adjoint Bernard Jomier ont engagé une vaste réflexion, sous la forme d'Etats généraux, qui a permis de croiser les regards et les expériences pour identifier les problématiques parisiennes et ouvrir de nouvelles pistes en termes de politiques publiques.

Des ateliers d'échanges et de réflexion associant les services de la PMI et ses partenaires se sont réunis de janvier à septembre. Une centaine de participants ont travaillé de concert : professionnels de la collectivité parisienne, partenaires des institutions publiques et des réseaux hospitaliers et de santé, associations locales, représentants d'usagers, démographes et universitaires, médecins libéraux. Ils ont permis de dessiner les perspectives d'une PMI en phase avec son époque, moderne et efficace, qui accompagne encore davantage les familles.

Anne Hidalgo a annoncé mardi matin quatre grandes orientations choisies pour garantir l'avenir de ce service public essentiel et les seize principales mesures qui s'y rapportent :

Améliorer le parcours de santé autour de la naissance et du jeune enfant

Pour améliorer la prise en charge et le suivi des mères et des nouveau-nés jusqu'à l'âge de six ans, la Ville va :

1. Développer des outils pour détecter les dépressions périnatales, en collaboration avec les secteurs de pédopsychiatrie.
2. Mettre en place une consultation post-natale dans les six premières semaines dans les Centres de planification et d'éducation familiale.

3. Améliorer l'information aux familles sur les suivis proposés par les puéricultrices de PMI.
4. Instaurer, dans tous les centres de PMI, des consultations de puéricultrice pour le premier accueil de nouveau-né sortant de maternité ainsi que pour l'examen du 5e mois de l'enfant.

Faire de la PMI un maillon du parcours de santé des jeunes

Pour proposer une offre généraliste de santé spécialement destinée aux 12-25 ans, la Ville va :

1. Ouvrir des consultations de planification familiale réservées aux adolescents (notamment dans les deux maisons des adolescents et dans les CPEF de la Ville).
2. Instaurer une permanence dans les centres tenue par des jeunes effectuant leur service civique, spécifiquement formés aux questions de prévention et à l'ouverture des droits à l'assurance maladie.
3. Signer une convention-cadre avec l'Education Nationale et l'Agence régionale de santé autour d'objectifs communs.

Intervenir face aux situations les plus précaires

Pour accompagner encore davantage les familles en situation de grande précarité afin qu'elles bénéficient chacune d'une prise en charge adaptée à leur situation :

1. Créer un dispositif d'accueil et de suivi des populations à la rue dans 2 centres de PMI.
2. Mettre en place une consultation de suivi de grossesse de premier trimestre en PMI/CPEF pour les femmes les plus précaires orientées par le Réseau santé périnatal parisien (RSPP) et SOLIPAM (Solidarité Paris Maman), grâce à la mise en œuvre de moyens adéquats, dont deux échographes.
3. Lancer des interventions « hors les murs » auprès des femmes enceintes et des enfants de la naissance à six ans des familles migrantes, en lien avec les services sociaux et les associations, selon l'actualité et les moyens disponibles et en lien avec les Unités mobiles de psychiatrie périnatale de l'hôpital Maison Blanche pour le nord de Paris et de l'hôpital Sainte-Anne pour le sud de Paris.
4. Former les professionnels à ce public spécifique.
5. Insérer la PMI dans les dispositifs existants en faveur des familles migrantes et réfugiées.

Une PMI active sur le territoire

Pour repérer les besoins de santé à partir d'indicateurs pertinents pour des projets de territoire qui associent les partenaires locaux, la Ville va :

1. Intégrer la PMI dans les dispositifs parisiens de concertation territoriaux mis en œuvre autour des questions sociales et de santé (Conférences sociales de territoire, Conseils locaux de santé).
2. Réaliser sur chaque territoire un diagnostic selon un protocole élaboré et suivi par les professionnels de PMI et les partenaires.
3. Produire des indicateurs décrivant l'activité de la PMI et les caractéristiques de ses usagers.
4. Animer un réseau de santé sexuelle des jeunes dans les territoires en cohérence avec les autres problématiques de santé des jeunes, en s'appuyant sur l'expertise des Maisons des adolescents (MDA).

Contact presse : Barbara Atlan / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61